



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par la World Association of Girl Guides and Girl Scouts, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## **Déclaration**

En tant que principal mouvement bénévole pour les filles et les jeunes femmes dans le monde, la World Association of Girl Guides and Girl Scouts est convaincue que les filles jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, et à cet égard, elles doivent être au cœur du programme de développement mondial post-2015.

## **Réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des filles et des jeunes femmes**

Nous reconnaissons la contribution significative des objectifs du Millénaire pour le développement dans l'éradication de la pauvreté et l'impact qu'ils ont eu sur les vies des filles et des jeunes femmes à travers le monde. Nous reconnaissons aussi que l'inclusion de l'objectif 3, axé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation, a été particulièrement importante pour la reconnaissance de l'égalité des sexes comme élément indispensable du développement et pour la galvanisation des bailleurs de fonds. Toutefois, il est important de reconnaître l'existence de lacunes et de défaillances, et ce d'autant plus que nous approchons 2015.

De manière générale, le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement n'a pas fourni une plateforme complète pour aborder la problématique des droits des filles et des femmes dans toute sa complexité, et les préoccupations liées à l'égalité des sexes n'ont pas été effectivement intégrées dans l'atteinte de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Concernant leur influence sur les filles, l'on peut relever deux insuffisances principales. Premièrement, en raison de leur âge et de leur sexe, les filles rencontrent des difficultés particulières qui ne sont pas prises en compte dans les objectifs du Millénaire pour le développement, mais qui bloquent considérablement la voie du progrès. Alors que les objectifs de l'égalité des sexes ont permis d'aborder des questions comme la parité des sexes à l'école primaire, ils ont peu fait contre la discrimination systématique que les filles et les jeunes femmes subissent au quotidien. Les violences et pratiques traditionnelles néfastes à l'égard des filles et des femmes demeurent répandues : une fille sur trois est victime de mariage précoce dans les pays en développement et près de la moitié des agressions sexuelles commises à l'égard des filles ciblent celles de moins de 16 ans. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont les causes principales de mortalité chez les adolescentes. Le groupe économique le plus vulnérable au monde est constitué de 600 millions d'adolescentes, bien plus vulnérables économiquement que les femmes adultes et les garçons. Ces facteurs sont sous-tendus par les normes sociales, les attitudes et les comportements des familles, des communautés et des gouvernements qui doivent changer si l'on veut que les filles et les jeunes femmes bénéficient des politiques et programmes de développement, et y contribuent de manière significative.

Les sujets couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement insistent davantage sur la réalisation des objectifs que sur la qualité des résultats. À titre d'exemple, dans le cadre de l'objectif 2 relatif à l'éducation, des progrès significatifs ont été enregistrés concernant l'accès à l'éducation, mais aucune attention n'a été accordée à la qualité des résultats éducatifs obtenus ou à la

reconnaissance d'autres formes d'éducation, y compris l'éducation informelle et la formation continue.

Deuxièmement, les filles et les jeunes femmes ne sont pas reconnues comme des agents importants du changement et des acteurs du développement. Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des filles et des femmes est non seulement un objectif en lui-même, mais il a également un effet multiplicateur significatif sur leurs familles et communautés. Tout indique que lorsque les filles et les jeunes femmes sont habilitées à prendre des initiatives, les efforts pour mettre en œuvre des objectifs approuvés au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, sont plus susceptibles de porter leurs fruits.

### **Accords et engagements en place**

Des rapports des Nations Unies et d'autres organisations internationales insistent sur l'importance de l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes comme préalables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est par ailleurs bien reconnu que les inégalités entre les sexes ont retardé les avancées dans les autres objectifs. Mettre l'accent sur les filles en particulier a toujours été considéré comme nécessaire pour un programme de développement international efficace. Plusieurs documents approuvés au plan international le confirment.

Le récent rapport du Secrétaire général, intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » ([A/68/202](#) et [Corr.1](#)) reconnaît que les femmes et les filles sont les « principales forces de développement ».

Parmi les documents de référence, les conclusions convenues sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard de la petite fille, adoptées à la cinquante-unième session de la Commission de la condition de la femme en 2007 ([E/2007/27](#)), la section A du chap. I, souligne :

- La crainte que la petite fille ne reçoive pas une attention explicite suffisante dans l'élaboration des programmes et politiques ainsi que dans l'allocation de ressources (par. 10);
- Le besoin de respecter et de promouvoir le droit des filles à s'exprimer librement et à tenir compte de leurs avis sur toutes les questions qui les concernent, y compris en prenant toutes les mesures nécessaires pour autonomiser les filles et faciliter leur participation dans tous les secteurs, notamment la société civile [par. 14.14 a)];
- Le besoin d'impliquer les filles dans les processus de prise de décisions, selon leurs besoins, et de les inclure en tant que partenaires entières et actives à l'identification de leurs besoins propres et à l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes visant à satisfaire ces besoins [par. 14.14 b)].

En dépit de cette compréhension, les progrès ont été incroyablement lents et les obligations ne sont pas respectées.

### **Les filles au centre du programme de développement post-2015 : appel à l'action**

Notre Association appelle à la reconnaissance des filles et des jeunes femmes comme centre du nouveau programme de développement mondial post-2015.

Le programme de développement mondial post-2015 est une occasion unique pour apporter le changement dans la vie des filles, des jeunes femmes et de leurs communautés. Nous pensons que la transformation et le développement durable ne sont possibles qu'avec la participation entière et significative des filles et des jeunes femmes, en tant que bénéficiaires et partenaires égales de l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du programme.

Nous exhortons par conséquent les États membres à convenir que :

a) Les efforts s'intensifient et qu'un nouvel engagement soit démontré garantissant que les filles à travers le monde bénéficient équitablement des dernières opportunités vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015. Il s'agira de traiter les causes structurelles des inégalités et de reconnaître la nature interdépendante de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les niveaux adéquats d'investissement dans les domaines de l'égalité des sexes et les droits des filles et des femmes;

b) Le nouveau programme de développement doit prendre tout le monde en compte et reconnaître la place centrale des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la pérennité de tout programme digne de ce nom;

c) Le nouveau programme de développement doit traiter des barrières structurelles à l'égalité des sexes en incluant un objectif spécifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes, avec des objectifs spécifiques axés sur la lutte contre la violence sexiste, sur l'autonomisation économique et l'égalité dans la prise de décisions tant dans les domaines publics que privés;

d) La problématique hommes-femmes doit être intégrée à l'ensemble du nouveau cadre. Cette intégration prouve que les préoccupations sexistes sont importantes et que les filles et les jeunes femmes sont reconnues comme indispensables à l'atteinte de tous les objectifs de développement;

e) Les données doivent être ventilées à la fois par sexe et par âge dans tous les objectifs, conformément à la recommandation du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur le programme de développement post-2015, qui relève qu'« une révolution de données » est nécessaire;

f) Les filles devraient être reconnues comme étant au centre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du nouveau programme de développement. Le nouveau programme doit investir dans le potentiel de dirigeantes des filles et leur donner les moyens de devenir des dirigeantes et des innovatrices du nouveau cadre de développement;

g) Le nouveau programme de développement devrait traiter des huit thèmes essentiels identifiés par les filles et les jeunes femmes comme axes prioritaires, notamment :

i) Le changement d'attitude, de comportement et la juste représentation du rôle des filles et des jeunes femmes;

- ii) L'éducation de qualité;
- iii) La création d'espaces sécurisés pour les filles;
- iv) L'élimination de la violence, des mariages précoces et des pratiques néfastes;
- v) La participation et la prépondérance des filles et des jeunes femmes;
- vi) L'accès à tous les soins de santé;
- vii) L'emploi décent;
- viii) L'environnement et le changement climatique.

Ne pas reconnaître le rôle central des filles et des jeunes femmes dans tout effort de développement durable conduira, à notre avis, à l'exacerbation des inégalités existantes et à une plus grande polarisation sociale. Nous restons déterminés à travailler avec les Nations Unies à la construction du « monde que nous voulons pour les filles », et pour nous tous.

---